



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/306
16 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 15 MARS 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention ci-après des violations des dispositions du cessez-le-feu entre les deux pays, commises par l'Iraq.

1. Le 3 novembre 1993, à 9 heures, six soldats iraqiens ont été repérés dans le no man's land, au sud de Siranband au point de coordonnées NE 865006300 (carte de Baneh), au nord-est et au sud-est des bornes frontière 99 et 99/1.
2. Le 3 novembre 1993, entre 10 heures et 12 h 30, huit soldats iraqiens ont été aperçus alors qu'ils creusaient un canal au sud-ouest de la borne frontière 46 au point de coordonnées NC 446754 (carte de Naftshahr).
3. Le 3 novembre 1993, à 11 h 45, on a vu un hélicoptère militaire iraquien survoler le point de coordonnées NC 3556 (carte de Naftshahr sud) situé à 4 kilomètres à l'ouest de la borne frontière 45 et à 3 kilomètres au sud-ouest de la borne frontière 45/1.
4. Le 3 novembre 1993, à 14 h 30, 120 soldats iraqiens se déplaçant par groupes de six ont été repérés à proximité de la base de Khaviseh au point de coordonnées PA 9399 (carte de Koohe Gotbeh) dans le no man's land, au sud de la borne frontière 24/7 et à l'ouest de la borne frontière 24/10.
5. Le 3 novembre 1993, à 19 h 10, des forces iraqiennes ont effectué des tirs de mitrailleuse Dushka en direction du territoire iranien au sud de la borne frontière 25/11 à partir du point de coordonnées PB 354422 (carte de Koohe Toonel).
6. Le 6 novembre 1993, à 20 h 15, des éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et ont pénétré en territoire iranien au point de coordonnées NF 0662 (carte de Piranshahr), au sud des hauteurs de Khadar Sharafan, à l'est des monts Royaux et au nord-est de la borne frontière 118/1, et au point de coordonnées NF 0762 (carte de Piranshahr), au nord de Ghomtareh et à 5 kilomètres à l'est de Piranshahr. Ils se sont heurtés aux forces iraniennes et ont regagné l'Iraq après que quelques-uns d'entre eux eurent été blessés, en abandonnant derrière eux un fusil Kalashnikov et un canon démontable à monture métallique.

7. Le 6 novembre 1993, à 9 h 40, les forces iraqiennes ont installé une mitrailleuse au point de coordonnées NC 548416 (carte de Sumar) situé dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontière 43, en face de Cheshme Goli en Iran et du poste de sentinelle de Mian Tang.

8. Le 6 novembre 1993, à 12 h 30, une chargeuse iraqienne appartenant au poste de sentinelle iraqien de Tayyeb a été repérée dans la zone située aux points de coordonnées QA 0390 (carte du fleuve Meimeh), au sud de la borne frontière 24/1 et QA 0425092700 (carte du fleuve Meimeh). Cette chargeuse a ensuite été utilisée.

9. Le 6 novembre 1993, à 9 h 30, quatre soldats iraqiens ont été repérés alors qu'ils creusaient un canal au point de coordonnées NC 771211 (carte de Halaleh) situé dans le no man's land, à l'est de la borne frontière 35/15 et à l'ouest de la borne frontière 35/14, au nord-ouest des hauteurs de Meimak.

10. Le 7 novembre 1993, à 8 h 15, 10 soldats iraqiens qui se déplaçaient à bord d'une jeep sont descendus du véhicule et ont commencé à construire une route au point de coordonnées NC 681241 (carte de Kani Sheikh) dans le no man's land, au sud du mont Abugharib et de la borne frontière 39/2, à l'ouest du mont Ghalalem.

11. Le 7 novembre 1993, à 9 heures, un certain nombre d'éléments iraqiens ont commencé à installer une mitrailleuse Duhska et un canon antiaérien aux points de coordonnées ND 384123 et ND 387125 (carte de Khosravi), à l'ouest de la borne frontière 56/1.

12. Le 8 novembre 1993, à 9 h 30, 10 soldats iraqiens ont été repérés en manoeuvres au point de coordonnées NC 589317 (carte de Kasna Sheikh), à l'ouest de la borne frontière 39/8 et au sud-ouest des bornes frontière 40 et 40A.

13. Le 8 novembre 1993, à 18 heures, 20 éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et pénétré en territoire iranien au point de coordonnées NE 7566 (carte de Baneh). Ils ont ensuite érigé un barrage sur la route située au nord de la borne frontière 99/5 et de Koo Hassanbin et arrêté les véhicules qui circulaient sur cette route. Poursuivis par les forces iraqiennes, ils ont regagné l'Iraq.

14. Le 8 novembre 1993, entre 19 h 20 et 21 h 30, les forces iraqiennes ont tiré 28 obus éclairants au point de coordonnées NC 4270065200 (carte de Naftshahr) dans le no man's land, à l'ouest de Chalai et du fleuve frontière de Gonehkaood.

15. Le 8 novembre 1993, à 15 heures, un certain nombre d'éléments antirévolutionnaires se trouvant sur la rive iraqienne du fleuve frontière d'Absirvan ont tiré sur les sentinelles du poste de Baleh Bozan en utilisant des armes individuelles. Les patrouilleurs iraniens qui se trouvaient au point de coordonnées PE 0835086400 (carte de Nosood) ont riposté.

16. Le 9 novembre 1993, à 11 heures, on a vu passer quatre soldats iraqiens au point de coordonnées AQ 0630093200 (carte du fleuve Meimeh) dans le no man's land, au sud de la borne frontière 23.

17. Le 10 novembre 1993, à 12 h 10, le navire Andros accompagné de deux remorqueurs, dont l'un battait le pavillon iraquien et l'autre un pavillon non identifié, est passé devant les jetées de Khorramshar, en direction du large.

18. Le 10 novembre 1993, huit éléments antirévolutionnaires ont franchi la frontière et pénétré dans le village iranien de Bahram dans le secteur de Sarvabad (région de Marivan) au point de coordonnées PE 1413 (carte de Baneh). Ils ont ensuite exercé un chantage sur les villageois. Poursuivis par les forces iraniennes, ils ont regagné l'Iraq.

19. Le 10 novembre 1993, à 8 h 35, une pelle mécanique iraquienne a été repérée au point de coordonnées NC 635258 (carte de Kani Sheikh), au sud de la hauteur 130 et à l'ouest des bornes frontière 39/2 et 39/3.

20. Le 10 novembre 1993, à 10 h 40, on a vu deux hélicoptères iraqiens survoler le point de coordonnées NC 271615 (carte de Naftshahr sud), au nord-ouest de la borne frontière 46.

21. Le 10 novembre 1993, à 15 h 30, des éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et pénétré à l'intérieur du territoire iranien. Ces éléments se sont rassemblés au point de coordonnées NE 7375 (carte de Baneh) au nord de la borne frontière 99/5 et des hauteurs d'Assanbin et du mont Shakh-e-ashkoot. Ils comptaient attaquer le poste de police, mais ont été interceptés et se sont enfuis vers l'Iraq.

22. Le 11 novembre 1993, à 10 h 10, on a vu trois soldats iraqiens effectuer une reconnaissance au point de coordonnées QA 0693 (carte du fleuve Meimeh) dans le no man's land, au sud de la borne frontière 23.

23. Le 11 novembre 1993, à 11 h 10, deux véhicules iraqiens ont été observés au point de coordonnées NC 554398 (carte de Sumar) dans le no man's land, au sud-ouest des bornes frontière 41 et 42, à proximité du poste de sentinelle de Koomeh Sang.

24. Le 12 novembre 1993, à 19 h 30, sept éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et pénétré en territoire iranien au sud-est des bornes frontière 95/4 et 95/5, au point de coordonnées PE 0947 (carte de Marivan). Ils sont entrés dans le village de Haneh Sheikhan et ont regagné l'Iraq après avoir été poursuivis par des forces iraniennes.

25. Le 12 novembre 1993, à 20 h 30, huit éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et pénétré en territoire iranien au point de coordonnées PE 1319 (carte de Baneh) dans la région de Sarvabad. Ils sont entrés dans le village de Khoshgin et ont regagné l'Iraq après avoir été poursuivis par des forces iraniennes.

26. Le 12 novembre 1993, à 22 h 30, six éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et sont entrés dans le village iranien de Balak, situé au point de coordonnées PE 1523 (carte de Baneh) dans la région de Sarvabad. Après cela, ils sont entrés dans le village de Shahrani où ils ont été interceptés par les forces iraniennes qui les ont contraints à regagner l'Iraq.

27. Le 13 novembre 1993, à 10 heures, une grue iraquienne opérationnelle a été repérée près du poste de sentinelle d'Al-Abbas au point de coordonnées NC 589317 (carte de Kani Sheikh), situé au sud-ouest du poste de sentinelle de Kani Sheikh et à l'ouest de la borne frontière 39/8.

28. Le 13 novembre 1993, à 13 h 40, on a vu passer une semi-remorque iraquien transportant un bulldozer au point de coordonnées NC 589317 (carte de Kani Sheikh) situé au sud-ouest du poste de sentinelle de Kani Sheikh, à proximité du poste de sentinelle iraquien d'Al-Abbas et à l'ouest de la borne frontière 39/8.

29. Le 13 novembre 1993, à 17 heures, sept éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et sont entrés dans le village iranien de Saneh au point de coordonnées PE 1727 (carte de Baneh), dans la région de Sarvabad. Après un bref arrêt à Saneh, ces éléments ont poursuivi leur chemin en direction du village de Kopazeh qu'ils ont atteint à 18 h 30 et où ils ont fait une brève pause avant de dérober des vivres et différents autres articles aux habitants. Poursuivis par les forces iraniennes, ils ont quitté Kopazeh qui se trouve au point de coordonnées PE 1430 (carte de Khabbar-e-Tork), pour regagner l'Iraq à la faveur de la nuit.

30. Le 13 novembre 1993, à 21 h 30, six éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et sont entrés dans le village iranien de Neshkanesh, situé au point de coordonnées PE 2229 (carte de Baneh), dans la région de Sarvabad. Ces éléments ont quitté Neshkanesh pour le village de Dorri qui se trouve au point de coordonnées PE 2421 (Baneh), et d'où, après s'être heurtés à des forces iraniennes à 23 heures, ils ont regagné le territoire iraquien.

31. Le 13 novembre 1993, à 22 heures, six éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et pénétré à l'intérieur du territoire iranien au point de coordonnées PE 0620 (carte de Ney), situé à 13 kilomètres à l'est de la borne frontière 83/5. Ces éléments sont entrés dans le village de Tootondarreh, puis ont regagné l'Iraq après s'être heurtés à des forces iraniennes dans la région de Dargah Sheikhan Tark.

32. Le 15 novembre 1993, à 4 heures, un groupe d'éléments antirévolutionnaires a traversé la frontière et pénétré en territoire iranien en un point situé à 10 kilomètres à l'est de la borne frontière 83/5 qui se trouve à proximité du poste de sentinelle iranien de Visseh au point de coordonnées géographiques PE 0321 (carte de Ney). Poursuivis par les sentinelles en faction à Visseh, ces éléments ont ensuite repassé la frontière.

33. Le 15 novembre 1993, à 15 h 45, sept véhicules iraqiens, transportant chacun une mitrailleuse, ont été aperçus alors qu'ils passaient au sud du poste de sentinelle iraquien de Hemad Sahab, situé au point de coordonnées QA 082931 (carte du fleuve Meimeh) dans le no man's land, au sud de la borne frontière 22/49.

34. Le 15 novembre 1993, à 16 h 30, des soldats iraqiens ont installé deux mitrailleuses Dushka et un mortier sur la hauteur 256 au point de coordonnées NC 414985 (carte de Khosravi).

35. Le 15 novembre 1993, à 21 heures, quatre éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et ont pénétré en territoire iranien à l'est de Bashmagh et du poste de sentinelle de Bayveh, qui se trouve à 5 kilomètres de la borne frontière 90 au point de coordonnées NE 9740 (carte de Marivan). Ces éléments sont entrés dans le village de Miran dont ils ont terrorisé et menacé les habitants auxquels ils ont par la suite dérobé de l'argent et des vivres. Poursuivis par les forces iraniennes, ils ont ensuite regagné l'Iraq.

36. Le 15 novembre 1993, à 22 heures, deux éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et ont pénétré en territoire iranien, à 13 kilomètres à l'est de la borne frontière 91. Ces éléments sont entrés dans le village de Benavchelleh situé au point de coordonnées PE 0443 (carte de Marivan). Poursuivis par les forces iraniennes, ils ont regagné l'Iraq après avoir subi des pertes.

37. Le 15 novembre 1993, à 22 h 20, un groupe de sept éléments antirévolutionnaires armés a traversé la frontière et a pénétré dans le village iranien de Belkar au point de coordonnées PE 2535 (carte de Khiareh). Après que les forces iraniennes leur eurent tendu une embuscade, ils ont regagné l'Iraq à la faveur de la nuit.

38. Le 16 novembre 1993, à 20 h 30, des Iraquiens ont provoqué une explosion au point de coordonnées ND 641248 (carte de Ghasr-e-Shirin) situé dans le no man's land, au nord du poste de sentinelle iranien de Darkhoo et à l'est du village iraquien de Majid Ghadir.

39. Le 18 novembre 1993, à midi, des forces iraquiennes ont provoqué 10 explosions au point de coordonnées NC 832193 (carte de Halaleh) situé dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontière 35/8, sur les hauteurs de Meimak à Tappeh Shohada.

40. Le 18 novembre 1993, à 19 heures, quatre éléments antirévolutionnaires ont traversé le no man's land et pénétré dans le village iranien de Bivarshan au point de coordonnées PE 3533 (carte de Chenareh). Poursuivis par les forces iraniennes, ils ont ensuite regagné l'Iraq.

41. Le 19 novembre 1993, à 8 heures, sept soldats iraquiens ont été aperçus alors qu'ils creusaient une tranchée au point de coordonnées NC 595330 (carte de Kani Sheikh) dans le no man's land, au nord des bornes frontière 40 et 40A, et au sud de la borne frontière 40/1.

42. Le 19 novembre 1993, à 17 heures, six éléments antirévolutionnaires équipés d'armes légères ont traversé la frontière et ont pénétré en territoire iranien au point de coordonnées PE 0321 (carte de Baneh). Poursuivis par les forces iraniennes, ils ont ensuite repassé la frontière.

43. Le 19 novembre 1993, à 19 heures, six éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et ont pénétré dans le village iranien de Dahseghieh au point de coordonnées PE 2928 (carte de Baneh) dans la région de Sarvabad. Poursuivis par les forces iraniennes, ils ont ensuite regagné l'Iraq.

44. Le 19 novembre 1993, quatre éléments antirévolutionnaires équipés d'armes légères ont traversé la frontière et ont pénétré en territoire iranien, à l'est des bornes frontière 90 et 91, au point de coordonnées NE 9541. Ces éléments sont entrés dans le village de Sa'adabad où ils ont tenté d'extorquer des vivres et de l'argent aux villageois.

45. Le 20 novembre 1993, à 11 heures, 10 soldats iraqiens ont été aperçus alors qu'ils s'entraînaient à la capture de nouvelles positions au point de coordonnées NC 595330 (carte de Kani Sheikh) situé dans le no man's land, au nord des bornes frontière 40 et 40A et au sud de la borne frontière 40/1.

46. Le 20 novembre 1993, à 16 heures, trois soldats iraqiens ont été aperçus alors qu'ils réparaient leurs positions au point de coordonnées PB 106724 (carte de Mehran) situé dans le no man's land, au sud du mont Zalooab et de la borne frontière 33 où se trouve le poste de sentinelle iraquien de Doraji.

47. Le 20 novembre 1993, à 14 heures, trois soldats iraqiens ont été aperçus alors qu'ils creusaient le sol et installaient des objets non identifiés au point de coordonnées ND 618243 (carte de Ghasr-e-Shirin) dans le no man's land, au sud de Majid Ghadiragha.

48. Le 21 novembre 1993, à 7 h 45, 15 soldats iraqiens ont été aperçus en manoeuvres dans le no man's land, au point de coordonnées QA 586035700, au nord de Hoor-al-Howeizeh et au sud des bornes frontière 21/1 et 21/2.

49. Le 22 novembre 1993, à 13 heures, neuf civils iraqiens ont été aperçus alors qu'ils inspectaient la région au point de coordonnées PB 096717 (carte de Mehran).

50. Le 22 novembre 1993, 12 éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et pénétré en territoire iranien, jusqu'à Piranshar, situé au point de coordonnées NF 1261 où ils ont tiré à l'aide de fusils et de lance-roquettes RPG-7 sur un véhicule qui passait. Cette attaque a provoqué la mort d'un martyr iranien.

51. Le 23 novembre 1993, à 11 h 30, des soldats iraqiens ont installé une tente et un dispositif de télécommunications au point de coordonnées QA 003004800 (carte du fleuve Meimeh) dans le no man's land, au sud-ouest des bornes frontière 24/3 et 24/4 sur la hauteur 77.

52. Le 23 novembre 1993, à 21 h 45, des soldats iraqiens stationnés au point de coordonnées ND 386103 (carte de Khosravi) ont tiré un obus de mortier qui est tombé au point de coordonnées ND 39600132 (carte de Khosravi) dans le no man's land, au nord-ouest et au sud-ouest des bornes frontière 56 et 57.

53. Le 24 novembre 1993, à 7 heures, des soldats iraqiens stationnés au poste de sentinelle de Chalai ont installé une antenne de télécommunications au point de coordonnées NC 427654 (carte de Naftshahr).

54. Le 24 novembre 1993, à 11 heures, quatre soldats iraqiens ont pénétré dans la zone tampon située au point de coordonnées QA 0693 (carte du fleuve Meimeh),

au sud de la borne frontière 23, puis effectué une mission de reconnaissance dans cette zone.

55. Le 24 novembre 1993, à 17 h 40, trois éléments antirévolutionnaires ont traversé la frontière et ont pénétré en territoire iranien, à 11 kilomètres à l'est de Barisoo, au point de coordonnées NF 6001. Ces éléments ont ensuite érigé un barrage sur la route qui relie Barisoo à Sardasht, en un point situé au sud du village de Bikesh, où ils ont intercepté des automobilistes qu'ils n'ont accepté de relâcher qu'après versement d'une certaine somme d'argent.

56. Le 28 novembre 1993, à 16 h 45, un navire iraquien convoyé par un remorqueur Nissan a quitté le port de Bassorah en direction du large.

57. Le 29 novembre 1993, à 14 h 55, un navire de haute mer, le Dolphin 4, qui était convoyé par un remorqueur étranger, a quitté le port de Bassorah en direction du large.

58. Le 29 novembre 1993, à 15 h 40, trois éléments antirévolutionnaires vêtus de treillis ont traversé la frontière au point de coordonnées NC 7320 (carte de Halaleh), à l'ouest du poste de sentinelle septentrional de Halaleh. Ces éléments ont pénétré en territoire iranien en un point situé au sud du mont Ghalalem et du fleuve Talkhab où il se sont heurtés à des gardes frontière iraniens sur lesquels ils ont ouvert le feu. Ceux-ci ont riposté et les antirévolutionnaires ont fui en direction de l'Iraq après que l'un d'eux eut été blessé, laissant derrière lui un fusil Kalashnikov portant le numéro de série 19884360 que les troupes iraniennes ont ensuite confisqué.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI
